

SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 16 janvier 2019
HEURE : 19 heures
LIEU : Salle du conseil, centre administratif / MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Nicole-Andrée Blouin, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley
Marie Boivin, Canton d'Orford
Francine Caron-Markwell, Canton de Stanstead
Philippe Dutil, Stanstead
Denis Ferland, Hatley
Vincent Gérin, Ayer's Cliff
Vicki-May Hamm, Magog
Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Yvon Laramée, Eastman
Patrick Leblond, Stukely-Sud
Lisette Maillé, Austin
Jacques Marcoux, Canton de Potton
Michael Page, North Hatley
Martin Primeau, Canton de Hatley
Michèle Turcotte, Saint-Étienne-de-Bolton
Richard Violette, Ogden
Joan Westland-Eby, Bolton-Est

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier
Alexandra Roy (chargée de projets)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Lecture, si demandé, et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, si demandé, et adoption du procès-verbal du 12 décembre 2018
4. Affaires découlant du procès-verbal du 12 décembre 2018
5. **ÉVALUATION**
 - 5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**
 - 6.1 Dossiers économiques
 - 6.1.1 Rapport d'activités
 - 6.1.2 Fonds d'aide au démarrage et à la croissance (FADC)
 - 6.2 Dossiers culturels
 - 6.2.1 Rapport d'activités
 - 6.3 Fonds de développement des territoires (ruralité)
 - 6.3.1 Rapport d'activités
 - 6.4 Transport collectif et adapté
 - 6.4.1 Rapport d'activités
 - 6.5 Développement social
 - 6.5.1 Identification de l'instance de concertation locale, le cas échéant / PAGIEPS-FQIS
7. **AMÉNAGEMENT**
 - 7.1 Rapport d'activités
8. **DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 8.1 Rapport d'activités
 - 8.2 Adoption du projet de PGMR 2020-2027 et des modalités de consultation publique

- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Sécurité incendie
 - 9.1.1 Rapport d'activités
 - 9.2 Protection policière
 - 9.2.1 Rapport d'activités
 - 9.2.2 Sûreté du Québec / Redistribution de la ristourne, le cas échéant
 - 10. ADMINISTRATION**
 - 10.1 Comptes à payer
 - 10.2 Règlements de quotes-parts (01-19 à 10-19) / Adoption
 - 10.3 Adoption de la politique d'égalité et de son plan d'action, le cas échéant
 - 11. DIVERS**
 - 11.1 Journées de la persévérance scolaire
 - 12. CORRESPONDANCE**
 - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
-

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL PAGE
ET RÉSOLU**

21-19

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE-ANDRÉE BLOUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
ET RÉSOLU**

22-19

Que le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2018

Aucun item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de tenue à jour des rôles d'évaluation pour le mois de décembre 2018.

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Rapport d'activités

Le directeur du développement économique, Jean Hogue, dépose et présente le rapport d'activités. Un conseiller du Service du développement économique animera un kiosque lors de la prochaine édition de l'Expo-Entrepreneurs qui se tiendra du 23 au 24 janvier 2019 à Montréal. M. Hogue rappelle qu'une rencontre d'information à l'intention des maires est prévue le 25 janvier prochain; un expert viendra présenter les différents modèles de services pour le déploiement d'internet haut débit. Il fait le point sur la nouvelle identité territoriale « Memphrémagog... Vraiment! », lancée le 29 octobre dernier. Afin de soutenir cette démarche de recherche identitaire, une séance de travail est offerte aux municipalités pour les aider à déterminer leur « vraiment » distinctif.

Fonds d'aide au démarrage et à la croissance (FADC)

Considérant que la MRC a mis en place un *Fonds d'aide au démarrage et à la croissance (FADC)* qui a pour but de supporter les entreprises prometteuses présentant un fort potentiel de croissance;

Considérant que l'entreprise *123 Santé – J'aime mon équilibre ! Inc.* a déposé une demande d'aide financière de l'ordre de 50 000 \$ auprès du FADC, afin de s'assurer un fonds de roulement nécessaire pour supporter sa croissance rapide;

Considérant que le projet vise le développement d'une entreprise œuvrant dans un secteur économique priorisé par la MRC, soit celui de l'agroalimentaire;

Considérant que le projet prévoit des retombées économiques positives et significatives, en termes d'investissements et de création d'emplois;

Considérant qu'un mémoire d'analyse a été déposé auprès du conseil administratif de la MRC et que ses membres en ont pris acte et sont favorables à son acceptation;

Considérant que la demande présentée au FADC par *123 Santé – J'aime mon équilibre ! Inc.* répond aux critères du programme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
ET RÉSOLU**

23-19

Que la MRC de Memphrémagog accorde à **123 Santé – J'aime mon équilibre ! Inc.** une aide financière de 50 000 \$ provenant du *Fonds d'aide au démarrage et à la croissance (FADC)*, selon les conditions prescrites;

Que le préfet et le secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog soient autorisés à signer ledit protocole.

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

La présidente du comité culturel, la conseillère Michèle Turcotte, dépose et présente le rapport d'activités. Elle invite ses collègues à participer au 5^e symposium sur les paysages Typiquement Memphrémagog, qui aura lieu le 22 février prochain à Hatley. L'activité est gratuite et ouverte à tous. Un appel de projets a été lancé le 9 janvier dernier dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles locales. Les municipalités, organismes culturels et artistes ont jusqu'au 13 février pour déposer leur demande. Une enveloppe de 26 500 \$ est disponible pour 2019.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Rapport d'activités

Aucun sujet n'est discuté.

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

Le secrétaire-trésorier dépose et présente le rapport d'activités. La promotion des services se poursuit, notamment auprès de la clientèle étudiante. Le plan de développement des services 2019 sera déposé pour adoption lors de la prochaine séance du conseil.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Identification de l'instance de concertation locale / PAGIEPS-FQIS

Considérant qu'en mai dernier, le gouvernement du Québec a confirmé un investissement de plus de 4,4 M\$ en Estrie par le biais du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) afin de soutenir financièrement la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS);

Considérant que le guide de mise en œuvre du PAGIEPS prévoit les modalités de la démarche proposée, notamment la désignation d'une instance locale de concertation;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du précédent plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS), la Table de développement social Memphrémagog (TDSM), qui regroupe une quinzaine d'organismes, avait été identifiée à titre d'instance locale de concertation et que le milieu s'est montré satisfait du travail réalisé par la TDSM;

Considérant que, lors d'une rencontre avec les membres du conseil en juin dernier, les représentantes de la TDSM ont présenté le bilan du PAGSIS pour la MRC et signifié leur intérêt à agir comme instance locale de concertation pour le développement de nouvelles initiatives et projets dans le cadre du PAGIEPS;

Considérant que, depuis 2011, la TDSM rassemble les Tables de concertation et les partenaires du développement (institutions publiques et parapubliques et les organisations socioéconomiques) offrant leurs services sur le territoire de la MRC dont la mission concerne le développement social;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES MARCOUX APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN ET RÉSOLU

24-19

Que le conseil de la MRC désigne la Table de développement social Memphrémagog (TDSM) à titre d'instance locale de concertation pour la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023.

ADOPTÉ

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'aménagiste, M. Hughes Ménard, dépose le rapport d'activités du mois de décembre 2018 et en explique le contenu. Copie dudit rapport est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La présidente du comité consultatif en développement durable, la conseillère Lisette Maillé, dépose et présente le rapport d'activités. Elle rappelle que le Gala des bons coups aura lieu le 26 février prochain et invite ses collègues à solliciter leur réseau pour le dépôt de candidatures. Une rencontre de la table régionale en gestion des matières résiduelles du Conseil régional en environnement de l'Estrie a eu lieu le 20 décembre. La restriction concernant les sacs compostables a été abordée. La RIGDSC poursuit ses démarches avec le ministère. Le CREE a adopté une résolution d'appui à ce sujet. La conseillère Francine Caron-Markwell souhaite savoir si le ministère peut revoir sa directive à ce sujet. Le conseiller Denis Ferland explique que des discussions ont eu lieu lors des dernières rencontres de la RIGDSC et que le ministère pourrait évaluer les possibilités au cas par cas.

Mme Maillé rappelle que la MRC a déposé ses commentaires auprès de la Commission environnementale Act 250, en vue de l'audience publique prévue le 22 janvier. Elle annonce que le conseil de la Ville de Newport est revenu sur sa décision le 17 décembre dernier et a autorisé la reprise du traitement du lixiviat à l'usine d'épuration. Elle dépose les recommandations techniques préparées par le MELCC concernant l'ensemble du dossier.

ADOPTION DU PROJET DE PGMR 2020-2027 ET DES MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Considérant que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog est en vigueur depuis le 17 janvier 2014 et qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

Considérant qu'à cette fin, le conseil de la MRC de Memphrémagog doit adopter au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé;

Considérant qu'en vertu des articles 53.13 et 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de Memphrémagog doit tenir au moins une assemblée de consultation publique;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL ET RÉSOLU

25-19

Que la MRC de Memphrémagog procède à l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027;

Que le projet de plan de gestion des matières résiduelles soit soumis à une assemblée publique le 22 mai 2019 à 18 h 30, à la salle du conseil de la MRC de Memphrémagog;

Que les conseillers Jacques Demers, Lisette Maillé, Vicki-May Hamm, Nicole-Andrée Blouin, Michèle Turcotte et Richard Violette soient désignés pour être membres de la Commission consultative devant agir en tant qu'intermédiaire pour la MRC de Memphrémagog, lors de toute assemblée publique nécessaire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de plan de gestion des matières résiduelles;

Que, dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, soit d'ici le 7 avril prochain, la MRC de Memphrémagog rendra publics un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Que le projet de plan de gestion peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Que copie de la résolution et du projet de plan de gestion soient transmises aux municipalités locales ainsi qu'aux MRC environnantes.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Le président du comité de sécurité incendie, le conseiller Martin Primeau, dépose et présente le rapport d'activités. Il rappelle que la révision du schéma de couverture de risques incendie se poursuit. Le transfert à la nouvelle centrale d'appel CAUCA s'est effectué le 11 décembre dernier. Une vérification auprès de CAUCA confirme qu'il n'y a eu aucune plainte jusqu'à maintenant. CAUCA entreprendra sous peu une vérification auprès des services incendie pour connaître leur taux de satisfaction. La 3^e ligne de communication devrait être mise en opération bientôt. De plus, une rencontre sera organisée au cours des prochaines semaines par le MSP afin d'informer tous les intervenants concernés de l'importance de transmettre des informations de qualité à la centrale 911, tel que prévu par la *Loi sur la sécurité civile* et le *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence*.

PROTECTION POLICIÈRE

Rapport d'activités

Le président du comité de sécurité publique, le conseiller Philippe Dutil, dépose et présente le rapport d'activités. Il explique qu'un sondage a été envoyé aux municipalités et à différents partenaires concernés par la sécurité publique afin de mieux connaître les problématiques de sécurité publique sur le territoire desservi par la SQ. Les thèmes suivants sont abordés : la sécurité routière, la criminalité et les actions sociocommunautaires. Les résultats seront notamment utilisés pour préparer le Plan d'activité régional et local (PARL) 2019-2020.

Sûreté du Québec / Redistribution de la ristourne, le cas échéant

La MRC n'a pas reçu la ristourne pour l'année 2018. Le point doit donc être reporté à une séance ultérieure.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Évaluation :

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

26-19

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Jean-Pierre Cadrin & Ass.

(maintien d'inventaire, tenue à jour - janvier 2019)

56 757,35

sous-total

56 757,35

ADOPTÉ

Transport

27-19 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE-ANDRÉE BLOUIN
ET RÉSOLU**

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Les promenades de l'Estrie
(Transport adapté du 15 oct au 23 nov 2018)

29 149,66

sous-total

29 149,66

ADOPTÉ

Administration générale

28-19 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
ET RÉSOLU**

Que les comptes suivants soient payés, à savoir :

Fédération Québécoise des Municipalités
(Adhésion FQM 2019 pour chaque municipalité)

26 681,44

Groupe info Consult
(40 % contrat orthophotographies - Région de l'Estrie)

110 376,00

sous-total

137 057,44

ADOPTÉ

RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS (01-19 À 10-19) / ADOPTION

Règlement n° 1-19

29-19 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
ET RÉSOLU**

Que le règlement 1-19 décrétant une taxe d'UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS (1 850 454 \$), afin de répartir entre toutes les corporations municipales membres de la MRC de Memphrémagog les dépenses afférentes à l'administration générale, l'aménagement, la législation, au développement économique et à d'autres fonctions, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 2-19

30-19 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES MARCOUX
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
ET RÉSOLU**

Que le règlement 2-19 décrétant une taxe de TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SIX CENTS DOLLARS (354 600 \$), afin de pourvoir au paiement de la somme représentant des dépenses afférentes au développement touristique, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 3-19

31-19 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE-ANDRÉE BLOUIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
ET RÉSOLU**

Que le règlement 3-19 décrétant une taxe de VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUATORZE DOLLARS (23 914 \$), afin de répartir entre les corporations municipales membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et membres de la municipalité

régionale de comté de Memphrémagog la dépense relative à la cotisation à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2019, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 4-19

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
ET RÉSOLU**

32-19

Que le règlement 4-19 décrétant une taxe de **SIX CENT QUARANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT DOLLARS (648 428 \$)**, afin de pourvoir au paiement de la somme représentant des dépenses afférentes à l'évaluation foncière pour chacune des corporations concernées, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 5-19

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL PAGE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL
ET RÉSOLU**

33-19

Que le règlement 5-19 décrétant une taxe de **DEUX CENT ONZE MILLE NEUF CENT TRENTE-NEUF DOLLARS (211 939 \$)**, afin de répartir entre les corporations municipales ayant délégué leur compétence à la MRC quant à la récupération et le conditionnement des matières recyclables la dépense relative à l'exercice de cette compétence par la MRC pour l'année 2019, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 6-19

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
ET RÉSOLU**

34-19

Que le règlement 6-19 décrétant une taxe de **CENT QUINZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS (115 881 \$)**, afin de répartir entre les corporations municipales, ayant délégué leur compétence à la MRC en matière de transport adapté la dépense relative à l'exercice de cette compétence par la MRC pour l'année 2019, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 7-19

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE-ANDRÉE BLOUIN
ET RÉSOLU**

35-19

Que le règlement 7-19 décrétant une taxe de **CINQUANTE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (50 500 \$)**, afin de répartir entre les corporations municipales ayant conclu une entente intermunicipale avec la MRC concernant l'inspection forestière la dépense relative à la mise en œuvre de cette entente pour l'année 2019, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 8-19

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
ET RÉSOLU**

36-19

Que le règlement 8-19 décrétant une taxe de **CINQ MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (5 440 \$)**, afin de répartir entre les corporations municipales ayant conclu une entente intermunicipale avec la MRC concernant l'inspection en urbanisme la dépense relative à la mise en œuvre de cette entente pour l'année 2019, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 9-19
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES MARCOUX
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND
ET RÉSOLU

37-19

Que le règlement 9-19 décrétant une taxe afin de répartir la somme de **TRENTE-SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (36 974 \$)**, entre les municipalités concernées relativement aux dépenses encourues par la MRC pour l'exercice de la compétence déléguée en matière de transport collectif pour l'année 2019, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 10-19
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU

38-19

Que le règlement 10-19 décrétant une taxe afin de répartir la somme de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000 \$)**, entre les municipalités concernées relativement à la contribution de soutien à la Corporation Ski et Golf du Mont-Orford pour l'année 2019, soit adopté.

ADOPTÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ ET DE SON PLAN D'ACTION, LE CAS ÉCHÉANT

Les documents ont été présentés et discutés en après-midi, lors d'un atelier de travail offert par le regroupement P.É.P.I.N.E.S. (promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale). Puis, les membres conviennent de ce qui suit :

Considérant que le regroupement P.É.P.I.N.E.S. (promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale) a initié une démarche régionale pour sensibiliser les élus et élues à l'analyse comparative selon les sexes et intersectionnelle (ACS+);

Considérant qu'un comité mixte d'égalité a été mis sur pied dans la MRC de Memphrémagog composé de 7 personnes dont deux membres du conseil y ont été nommés en février 2018;

Considérant l'importance de favoriser l'égalité entre les sexes notamment par l'adoption d'une politique d'égalité et un plan d'action;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
ET RÉSOLU

39-19

D'adopter la Politique d'égalité de la MRC de Memphrémagog et le plan d'action en découlant.

ADOPTÉ

DIVERS

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'**Estrie** ont placé depuis **13 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'**Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars

annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'**Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encre 20 % de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25.4 % pour les garçons et 14.4 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du **Projet PRÉE** et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser **des millions de dollars** annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le **Projet PRÉE** organise, du 11 au 15 février 2019, la 10^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « **Nos gestes, un + pour leur réussite** », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'**Estrie**;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE-ANDRÉE BLOUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL
ET RÉSOLU**

40-19

DE PROCLAMER les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité régionale de comté;

D'appuyer le **Projet Partenaires** pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au **Projet Partenaires** pour la réussite éducative.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

- aucune

Résolutions

- Adhésion au service regroupé intermunicipal en ingénierie :
Canton de Stanstead, Ayer's Cliff, Ste-Catherine-de-Hatley, Bolton-Est, Austin, Hatley
- Municipalité d'Eastman: Avis de mécontentement à la MRC pour le non-appel de projets au FDT pour l'année 2019
- MRC de Beauce-Sartigan : Demande de révision de la nouvelle politique de la Société de l'assurance automobile du Québec

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil :

Aucune question n'est soulevée.

Le public :

M. Guy Gaudreault, citoyen de Magog, souhaite connaître le déroulement des assemblées de consultation publique prévues dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement. Le préfet rappelle les dates et lieux des assemblées. L'aménagiste Hughes Ménard explique le déroulement : une courte présentation des éléments de vision sera faite, puis les participants pourront présenter les commentaires et suggestions. L'ordre de prise de parole sera déterminé par l'ordre d'inscription des participants. La commission est composée des membres du comité d'aménagement.

En terminant, le préfet invite le nouveau président du conseil d'administration de Tourisme Memphrémagog à se présenter. M. Pierre Robinette se présente et explique que, depuis son élection lors de l'assemblée générale annuelle tenue à la mi-décembre, il collabore à la mise en place du cadre de travail nécessaire à la préparation du plan d'action 2019, qui sera présenté à la MRC au cours des prochaines semaines.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Vicki-May Hamm propose la levée de la session.

Secrétaire-trésorier

Préfet

Rapport d'activités du service d'aménagement

PÉRIODE 12 décembre au 15 janvier 2019

Présence à certaines activités

- Comité culturel pour la préparation du Symposium Typiquement Memphrémagog.
- Rencontre avec la Ville de Magog, le MELCC et le Club de motoneige Harfang de l'Estrie.

Projet d'énoncé de vision stratégique du développement

- Les consultations auront lieu aux dates et endroits suivants :
 - 23 janvier au bureau de la MRC (section centre de la MRC)
 - 30 janvier à North Hatley (section Est de la MRC)
 - 6 février à Saint-Étienne-de-Bolton (section Ouest de la MRC)

Consultations publiques

Projet de règlement 19-18

- Certaines dispositions du projet de règlement 19-18 ont été jugées non conformes ou insuffisamment justifiées. Une rencontre aura lieu avec le MAMH afin d'apporter les modifications ou les précisions avant l'adoption du règlement final.

Avis du ministre

Orthophotographies aériennes 2018

- L'ensemble des orthophotographies aériennes numériques du territoire de la MRC ont été reçues. Une validation du livrable sera réalisée dans les prochaines semaines afin de s'assurer que le tout est conforme au devis.